

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du vendredi 5 mai 2017 à 18 heures 30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice :	13
Présents :	11
Absents excusés	2
Votants :	11
Convocation du 28 avril 2017.	

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Olivier BOUCHAND, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD, Michel JACQUET, Jacques MORIN, Philippe PRUNIER

Excusés : Céline GARNIER, Christian FRANCOIS
Secrétaire : Colette FRAIOLI

Ordre du jour

- 1- **TRAVAUX CENTRE BOURG : POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX**
- 2- **PREAU : CONDITIONS ET TARIFS DE LOCATION**
- 3- **BIONERVAL BENET : EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 4- **SANTE ET SÉCURITE AU TRAVAIL – MISSION D'INSPECTION : SIGNATURE DE LA CONVENTION**
- 5- **SYDEV :**
 - ▶ **TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE : PRISES DE GUIRLANDES AUX LOGES – SIGNATURE DE LA CONVENTION**
 - ▶ **RÉVISION DES STATUTS**
- 6- **DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu.
Aucune remarque, le compte rendu est approuvé.

1- TRAVAUX DU CENTRE BOURG : POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

M. le Maire et M. Bertrand font le point sur les travaux du centre bourg :
Les travaux sont pratiquement terminés, il reste les toilettes publiques, la signalétique, le grenailage de la route.

2- PREAU : CONDITIONS ET TARIF DE LOCATION

M. le Maire fait part aux élus que des courriers de réservation du préau sont en attente, il y a donc lieu de décider les conditions d'utilisation et les tarifs de location. Il donne lecture du projet de règlement d'utilisation de préau de la pêcherie. Selon les remarques de chacun, le règlement sera modifié.
Dès qu'il sera validé, 1 exemplaire sera transmis aux associations.

Les élus décident de la tarification de la location :

	Commune	Hors commune
Particuliers	30€	50€
Associations	Gratuit	50€

Un chèque de caution de 200,00€ sera demandé à chaque réservation

3- BIONERVAL BENET : EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne la parole à M. Ph Prunier, qui a récupéré et étudié le dossier afin d'émettre un avis. M. Prunier présente la cartographie des parcelles retenues pour l'épandage et explique que certaines zones ne sont pas épandables et que les parcelles sont trop proches des maisons d'habitation (-100m).

M. le Maire propose aux élus de suivre ces remarques et d'émettre un avis défavorable à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet d'extension du plan d'épandage de Bionerval – Benet.

4- SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL – MISSION D'INSPECTION – SIGNATURE DE LA CONVENTION

M. le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et à leurs établissements publics la réalisation de missions d'inspection.

Cette mission peut être assurée directement par un agent de la commune désigné à cet effet, ou bien confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dûment habilité par la loi à réaliser cette prestation.

Le Maire, eu égard à la difficulté de nommer et de former un agent en interne, propose au conseil municipal de solliciter l'intervention du Centre de Gestion, sur la base des tarifs arrêtés chaque année par cet organisme (2017 : 380€ par jour et 215€ la demi-journée). L'intervention, prévue les 29 et 30 mai se déroulera de la manière suivante :

Étape 1 : réunion de cadrage – Présentation des missions (exposition des thèmes du livre II titre 3 « hygiène, sécurité et conditions de travail » du code du travail et des décrets d'application qui feront l'objet de l'inspection), définition du champ d'intervention et désignation de ou des personnes chargées d'accompagner l'inspecteur durant cette mission.

Étape 2 : inspection des documents relatifs à l'hygiène et à la sécurité et des locaux de travail de la collectivité.

Étape 3 : réunion de synthèse – compte rendu de la visite durant lequel sont exposées à l'élu employeur et à la (les) personne(s) « accompagnante » les non-conformités relevées. Les mesures d'hygiène et de sécurité qui paraissent nécessaires seront développées durant cette réunion.

Compte tenu des missions du service d'hygiène et sécurité du Centre de Gestion, il sera proposé d'accompagner la collectivité, si elle le souhaite, pour la mise en place de mesures

visant à améliorer les conditions de travail. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la prévention et non de l'inspection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la proposition de M. le Maire
- DÉCIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion tous documents relatifs à la prestation d'inspection assurée par le Centre de Gestion.

5- SYDEV

► Travaux d'éclairage : prises guirlandes aux Loges : signature de la convention

Monsieur le Maire expose aux élus

- que la commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage : pose de prises guirlandes à Les Loges.
- que le Sydev a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical.
- qu'en conséquence l'établissement d'une convention entre le demandeur et le Sydev est nécessaire.

Les montants des travaux et de participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux participation	Montant participation communale
Eclairage public	370,00	444,00	370,00	70%	259,00
Total participation communale					259,00

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, le conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour des travaux de pose de prises guirlandes à les Loges,
- AUTORISE M. le Maire à régler le montant de la participation communale au Sydev

► Révision des statuts

M. le Maire présente aux élus les principales modifications des statuts du Sydev :

Le Comité syndical du SyDEV a, par délibération en date du 17 mars 2017, approuvé l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération et adopté un nouveau projet de statuts, dont les principales modifications sont les suivantes :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le projet de statuts du SyDEV
- DONNE son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

6 DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

► Ilot du cloucq : convention d'Assistance à Maitre d'Ouvrage (AMO)

M. le maire propose que la commune confie à l'Agence de services aux collectivités locales, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'aménagement d'un quartier d'habitation à l'Ilot du Cloucq.

L'objet de la mission serait l'assistance durant les études de conception préalables à l'obtention des autorisations administratives de réaliser l'ouvrage et durant la phase de réalisation de l'opération et jusqu'à la réception des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

► Courrier de M. et Mme Christian Néhou sollicitant l'avis du conseil municipal pour l'acquisition et l'exploitation d'une licence IV pour l'embarcadère.

M. le Maire informe les élus que M. Néhou achète cette licence à un exploitant hors commune, que dans ce cas-là, il est difficile de s'y opposer malgré le nombre de licences déjà existantes sur la commune. Cependant, l'avis du Préfet est obligatoire, donc les démarches administratives vont être effectuées dans le respect de la légalité.

► **Illuminations**

Mme N. Brochard et M. M Jacquet ont reçu M. Forget de la société Decolum pour une nouvelle proposition d'illuminations de Noël. Le devis présenté est jugé trop élevé, mme Brochard recontacte le commercial afin de renégocier la prestation.

► **Mise à disposition de la salle des mariages** le dimanche matin 21 mai pour l'ensemble musical de Maillé : M. Bertrand et M. Bouteiller seront les élus référents pour l'ouverture et fermeture des portes.

► **Bulletin été** : à prévoir une réunion préparatoire

Levée séance à 20h15